

effets de cette mesure, mais leur opiniâtreté eut raison de la sagesse de l'administration communale. L'appui éclairé du Roi leur ayant fait défaut, l'esprit plus faible d'une Reine interposa entre eux et le Consulat son patronage et les fit recevoir.

IV. *Fondations.* — 1310. — Testament de Henri de Ravenne, chanoine de Digne, *sigillifer* de la cour de l'official de Lyon: *Item fabrice ecclesie carmelittorum decem solidos vienn. semel lego.* (Note communiquée par M. V. de Valous sous-biblioth. au Palais des Arts.)

1376. — Accord passé entre le prieur et les religieux du couvent et Pierre de Villeneuve, par lequel les premiers s'obligent à célébrer dans leur église neuve et au grand autel une messe. Acte reçu par Léonard Brunel, 28 juin 1376.

1412, 10 décembre. — Estienne Manissier et Janete Bolo, sa femme, barbier, habitant Lyon, ont élu sépulture dans la chapelle du Saint-Sépulcre, bâtie par eux dans l'église des Carmes. Pierre Fissoti, notaire.

1451, 2 septembre. — Mandement aux prieur et couvent des Carmes de la ville, de la somme de 100 sols tournois pour employer et convertir à la réparation de leur église, laquelle naguère est tombée. D. C.

1482, 13 avril. — Testament de veuve Vasco, élisant sa sépulture dans le couvent des Grands Carmes de Lyon, et dans la chapelle de Saint-Eutrope, proche le tombeau de son mari. Savary et Planchot, notaires.

1495, 5 mars. — Jeanne, mère de Pierre Masson, élit sépulture dans l'église, devant l'autel des 11,000 vierges.

1514, 9 janvier. — Pierre Cressaud, boulanger, fonda une messe à dire dans la chapelle Saint-Honoré, construite par les boulangers de Lyon et où les religieux lui donnent